



LE BANC NATIONAL D'ÉPREUVE RÉALISE LA NEUTRALISATION DES ARMES DE PETIT CALIBRE ET DES SYSTÈMES D'ARMES DE MOYEN ET GROS CALIBRES, IL PEUT ÉGALEMENT PROCÉDER À LA DESTRUCTION D'ARMES SELON LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

HISTOIRE

Fort de plus de 200 ans d'expérience dans le secteur des armes et munitions, le Banc National d'Épreuve dispose d'un laboratoire d'essais unique en France et référent au plan européen.

NEUTRALISATION DES ARMES

La procédure issue du règlement d'exécution (UE) 2018/337 de la commission du 05 Mars 2018 permet de rendre l'arme inapte au tir en mettant en œuvre des procédés techniques qui n'endommagent pas l'arme et qui préservent son esthétique. Ce service s'adresse aux collectionneurs, musées, armuriers et administrations.

Le Banc National d'Épreuve peut neutraliser :

- Pistolets, révolvers, fusils, carabines, fusils mitrailleurs, mitrailleuses jusqu'à 12,7 mm de calibre
- Systèmes d'armes embarqués ou non : chars, canons, mortiers, lance-roquette, etc.

Les tarifs sont disponibles sur le site internet du Banc National d'Épreuve et des devis peuvent être établis pour les demandes spéciales.

NEUTRALISATION PLUS

Fort de plus de 40 ans d'expertise dans la neutralisation de nombreuses armes, le Banc National d'Épreuve a récemment développé une technique particulière de neutralisation appelée « Neutralisation Plus » ; cette technique offre la possibilité de laisser libres, sous contrôle et dans le respect des impositions réglementaires, certains mécanismes de l'arme : barillet, glissière, culasse, etc. Devis sur demande, contact via site internet.

DESTRUCTION DES ARMES

Le Banc National d'Épreuve est habilité à détruire les armes selon la réglementation en vigueur. Devis sur demande, contact via site internet.

